

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD135

présenté par

M. Prud'homme, Mme Taurine, M. Ruffin, Mme Rubin, Mme Ressiguiet, M. Ratenon,
M. Quatennens, Mme Panot, Mme Obono, M. Mélenchon, M. Larive, M. Lachaud, Mme Fiat,
M. Corbière, M. Coquerel, M. Bernalicis et Mme Autain

ARTICLE 3

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I A. – L'article L. 421-1 A du code de l'environnement est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous portons ici un amendement de France Nature Environnement.

À titre de simplification et pour éviter tout doublon qui nuirait à une gouvernance efficace en matière de biodiversité, le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage doit être intégré dans le Comité national de la biodiversité, qui est « l'instance d'information, d'échanges et de consultation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité ».